



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 24
- procurations : 3
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2025/158

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Demande de subvention DETR - Projet de serres photovoltaïques

Avec une volonté certaine de participer au développement de projets agricoles respectueux de l'environnement et de favoriser le développement des énergies renouvelables, la Commune a établi un partenariat avec l'opérateur REDEN SOLAR (suite à un appel à manifestation d'intérêt) afin de mener à bien un projet de maraichage bio sous serres photovoltaïques.

Après plusieurs années d'études et d'obstacles divers, le projet semble pouvoir émerger sur l'année 2026.

L'engagement de la Commune sur ce projet est d'aménager le site pour accueillir le projet maraicher. Il s'agit de démolir les bâtiments et d'abattre et dessoucher les arbres gênants sur l'emprise du projet. Ledit site présente aujourd'hui des restes de bâtiments militaires, désaffectés, pillés et autour desquels la nature a parfois pris le dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT	%
Abattage/dessouchage	6 500	ETAT / DETR	76 950	30
Démolition	250 000*	Autofinancement	179 550	70
TOTAL	256 500	TOTAL	256 500	100%

*le montant sera affiné suite au lancement du marché public (objectif recherché : entre 150 000 et 200 000 €).

Ce projet s'intègre dans un projet global de développement de fermes résilientes et innovantes de productions maraîchères et arboricoles biologiques par l'intermédiaire de la SCIC Terra Alter Native. Une promesse de bail à ferme a d'ores et déjà été conclue avec la SCIC Terra Alter Native. Il s'agit d'un projet vertueux à différents niveaux.

Tout d'abord, il s'intègre parfaitement dans l'esprit du PAT (Projet Alimentaire Territorial) du Pays des Nestes de valoriser les produits locaux, de favoriser les circuits courts et de privilégier une alimentation bio.

Ensuite, il permet la création d'emplois avec éventuellement une part de public en insertion, sachant qu'au départ le projet avait été imaginé avec une insertion d'un public autiste du fait de la proximité immédiate d'un projet de résidence de personnes souffrant d'autisme.

Au-delà de ce projet, il y a l'objectif à terme de pouvoir transformer les produits à proximité de la serre avec un atelier de transformation pour créer de la valeur ajoutée à cette production initiale.

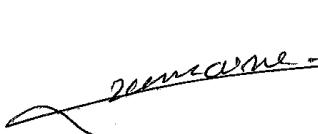
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 26 pour et 1 abstention (Carine VIDAL)

AUTORISE:

- Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour cofinancer ce projet
- Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2025